

LES BONS DE CAISSE DE L'AEF

Contexte. « En 1940, le régime repose sur pas grand-chose sinon sur une légitimité coloniale. [...]. Il y a eu une volonté de créer un État qui se nomme juridiquement Afrique française libre et qui englobe le Cameroun et l'Afrique Équatoriale Française »¹. En août 1940, le Général Edgard de Larminat est nommé haut-commissaire et est chargé d'organiser le rattachement du Moyen-Congo à la France Libre. Mais ses attributions empiètent sur celles du Gouverneur Général Félix Éboué (1884-1944). Le 26 août, celui-ci déclare l'allégeance du Tchad au Général de Gaulle : « L'Afrique entre dans l'histoire de la résistance par la grande porte » et comme le soutenait l'ethnologue Jacques Soustelle : « La France libre fut d'abord africaine »². L'AEF est déclarée indépendante de la France de Vichy et Brazzaville devient le centre des opérations de la France Libre. Seulement le Trésor est à court d'argent pour payer l'armée. On décide alors l'impression de bons de caisse uniface de 1000 francs et de 5000 francs. Ces bons circuleront jusqu'au 1^{er} octobre 1942.

1 000 francs « payateur ». Réf : Pick : 04, Schwan-Boling : 1161 ou Kolsky : 502. Ce bon de caisse de 215 L x 140 H mm est imprimé à 25000 exemplaires sur un papier « Lafuma » de couleur crème. Filigrane : papeteries Lafuma. Le bon est uniface et comporte au centre la photo d'un payateur en action, imprimé en monochrome vert clair. Les textes sont en noir et les valeurs en rouge (illustration N° 1). À gauche, un timbre sec à la République authentifie le bon. Au-dessous la signature imprimée du Gouverneur Général « G^{al} de Larminat ». À droite, le bon est perforé « 114 » et au-dessous on trouve la signature manuscrite du Trésorier Général « Jaffeux ». L'annulation « 114 » est observée sur tous les bons connus à ce jour, mais sa signification reste encore un mystère ! Tous les dos de ces bons de caisse sont

identiques et comportent un tableau de 20 cases destiné à servir de « cadre de contrôle ». Ces bons devant être avalisés, une date d'émission y est apposée à l'aide d'un cachet humide (illustration N° 2). Seulement, on n'est pas certain qu'il s'agissait d'une dépense périodique ou ponctuelle. Enfin, 2 spécimens seulement sont connus pour ce 1000 francs « payateur » en lettre « W », N° 099986 et N° 099987. Ceux-ci ne comportent pas le timbre sec à la République, mais possèdent un talon à gauche. Dimensions des bons : 275 L x 140 H mm (illustration N° 3).



1 000 francs essai « Makoko ». Réf : Pick : 04, Schwan-Boling : 1162 ou Kolsky : 501. Ce bon de caisse de 215 L x 140 H mm est imprimé par l'Imprimerie Officielle du Gouvernement Général de l'AEF à Brazzaville sur un papier « Lafuma » de couleur crème. Les signatures sont identiques au bon précédent. Tirage : inconnu. Filigrane : inconnu. Le bon est uniface et comporte en son centre le portrait de Makoko, Roi des Batékés « le peuple des Tekés ». Essai non émis et sans doute unique. Vendu 2 000 \$ lors de la vente de la Collection Georges Thomas, en mai 1980 à New York, Lot # 1428. Les seules illustrations connues sont en noir et blanc et de piètre qualité.

5 000 francs « Sarah ». Réf : Pick : 05, Schwan-Boling : 1163 ou Kolsky : 503. Ce bon de caisse de 215 L x 140 H mm est imprimé par l'Imprimerie Officielle du Gouvernement Général de l'AEF à Brazzaville sur un papier « Lafuma » de couleur crème.



LES BONS DE CAISSE DE L'AEF



La signature manuscrite du Trésorier Général « Jaffeux » est absente sur les deux coupures connues en spécimen. Absence également du timbre sec à la République, comme sur les 2 spécimens du 1000 francs. Tirage : 3000 exemplaires. Le bon est uniface et comporte au centre la photo d'une danseuse indigène (Sarah) en rouge (illustration N° 4). Les dos des 2 bons de 5000 francs comportent un cachet humide avec une date d'émission : « Trésorerie de l'AEF - Brazzaville - 25 octobre 1940 - Vu bon à payer ». Ces bons furent retirés de la circulation dans le courant de l'année 1943 pour être remplacés par les billets de la France Libre. Article publié le 15 février 2019. **Yann-noël Hénon**.

Notes : ^{1,2} « La France Libre fut africaine » par Eric Jennings, 384 pages. 2014.



Liste des 14 bons de caisse connus à ce jour :

Référence	Date	Série	N°	État	Commentaires
1000 francs « Pagayeur »	25/10/40	D	03059	B	Perforé « 114 ». 25000 billets émis.
1000 francs « Pagayeur »	02/11/40	G	06866	TB	Perforé « 114 ». 25000 billets émis.
1000 francs « Pagayeur »	03/11/40	H	07369	TB	Perforé « 114 ». 25000 billets émis.
1000 francs « Pagayeur »	?	O	14555	?	Perforé « 114 ». 25000 billets émis.
1000 francs « Pagayeur »	?	O	14559	?	Perforé « 114 ». 25000 billets émis.
1000 francs « Pagayeur »	22/11/40	O	14560	SUP	Perforé « 114 ». 25000 billets émis.
1000 francs « Pagayeur »	?	O	14599	NEUF	Perforé « 114 ». 25000 billets émis.
1000 francs « Pagayeur »	25/10/40	R	17470	Pr TTB	Perforé « 114 ». 25000 billets émis.
1000 francs « Pagayeur »	13/12/40	R	17695	TB+	Perforé « 114 ». 25000 billets émis.
1000 francs « Pagayeur »	Non	W	099986	SUP+	Perforé « 114 ». 25000 billets émis.
1000 francs « Pagayeur »	Non	W	099987	Pr NEUF	Perforé « 114 ». 25000 billets émis.
1000 francs « Makoko »	?	A	976983	SPL	Essai non émis, unique. Vendu 2 000 \$, Collection Georges Thomas, mai 1980 New York, Lot # 1428.
5000 francs « Sarah »	25/10/40	Sans	99933	SPL	3000 billets émis. Spécimen. Au verso «Brazzaville, 25 OCT. 1940 Vu bon à payer»
5000 francs « Sarah »	25/10/40	Sans	99934	SPL	3000 billets émis. Spécimen. Vendu 1 700 \$, Collection Georges Thomas, mai 1980 New York, Lot # 1429.